

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 25 (1889)
Heft: 12

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITE — PATRIE

LAUSANNE

XXV^e Année.



15 JUIN 1889.

N^o 12.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE: Intérêts de la Société: Circulaire du Comité directeur. — Séance du Comité central. — Congrès de l'enseignement technique, industriel et commercial. — Histoire générale: Les femmes de l'histoire préférées de leur sexe. — Question des études classiques. — La musique chiffrée (correspondance). — **Vaud**: L'expérience du Lycée Charlemagne. — **Jura bernois**: Chronique jurassienne. — BIBLIOGRAPHIE. — PARTIE PRATIQUE: Questions d'examens. — **Avis important**.

Intérêts de la Société.

XI^e CONGRÈS DE LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

à Lausanne les 14, 15 et 16 juillet 1889.

AUX MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ,

AUX MEMBRES DU CORPS ENSEIGNANT,

A TOUS LES AMIS DE L'INSTRUCTION POPULAIRE,

C'est pour la onzième fois que les Instituteurs de la Suisse romande sont convoqués en Assemblée générale pour s'occuper en commun de leurs intérêts et des questions relatives à l'enseignement ou à l'organisation de notre instruction publique.

Ces réunions ont toujours été imposantes par le nombre des participants aussi bien que par le sérieux et la dignité des délibérations. Elles ont eu une influence incontestable sur les progrès accomplis, depuis un quart de siècle, dans le champ de l'instruction populaire; elles ont contribué pour une large part à améliorer la situation du corps enseignant primaire soit au point

de vue matériel, soit surtout au point de vue social; elles ont donné aux instituteurs, autrefois isolés, la confiance et le courage. Elles lui inspirent le sentiment de force et de sécurité que donnent la collectivité des intérêts et des efforts, la bonne entente et l'organisation de tous ceux qui marchent sous le même drapeau, poursuivant le même but: l'éducation et l'instruction de la jeunesse pour Dieu et la patrie.

Voilà suffisamment de motifs pour assurer au Congrès de Lausanne une nombreuse participation des instituteurs romands.

Nous serions heureux aussi de voir se joindre à nous, pendant ces journées de discussion, nos confrères de la Suisse allemande et de la Suisse italienne, de même que ceux des pays voisins qui voudraient bien nous faire l'honneur d'assister à nos réunions. Nous nous ferions un plaisir et un devoir de leur faciliter l'accès de nos séances et de tous les établissements de notre ville qui pourraient les intéresser, tout en nous efforçant de rendre leur séjour à Lausanne aussi agréable que possible.

Les questions à l'ordre du jour pour être discutées dans le Congrès sont :

Le raccordement ou la corrélation de l'enseignement primaire avec les écoles secondaires

et l'enseignement du dessin dans les écoles primaires et secondaires.

Ces sujets d'étude ont une actualité incontestable; ils ont en outre une portée assez générale pour que les instituteurs à tous les degrés, et toutes les personnes qui s'intéressent au développement de nos écoles tiennent à honneur de contribuer à leur donner une solution rationnelle.

Enfin *l'exposition de matériel et de moyens d'enseignement se rapportant à l'enseignement du dessin* promet d'être intéressante et très instructive; c'est là un attrait de plus dont chacun appréciera la valeur.

Le Comité directeur avait compté pouvoir fixer le congrès à une date qui permît aux instituteurs d'assister, par la même occasion, à la Fête des Vignerons, à Vevey.

A son grand regret, des difficultés matérielles de nature diverse ont rendu impossible la réalisation de ce désir général et lui ont imposé la date des **14, 15 et 16 juillet**.

Il espère que, malgré cette circonstance, malgré les sollicitations exceptionnellement nombreuses qui, cette année, attirent l'attention publique, vous viendrez nombreux resserrer les liens d'amitié et de solidarité qui unissent les membres de la société romande.

Le Comité directeur peut vous assurer une réception simple, mais cordiale et hospitalière; il prend ses mesures pour que les jours que vous passerez au milieu de nous soient occupés d'une manière aussi agréable qu'utile.

Venez donc nombreux, venez tous témoigner de l'esprit de corps qui anime les instituteurs romands; venez retremper votre courage et votre énergie dans le contact affectueux de nombreux collègues auxquels votre présence procurera le même avantage, et tous nous reprendrons avec plus d'ardeur la grande et noble tâche que le pays nous confie, celle d'élever dans nos écoles une génération morale, instruite, et attachée aux libres institutions qu'ont scellée de leur sang les héros de la patrie.

AU NOM DU COMITÉ DIRECTEUR :

Le Président.

L. ROUX.

Le Secrétaire.

L. GAUD.

SÉANCE DU COMITÉ CENTRAL

à Lausanne le 2 juin 1889.

Le Comité central de la Société s'est réuni à Lausanne le 2 courant pour examiner et discuter le projet de revision des statuts que le Comité directeur avait été chargé de préparer ensuite du vote de l'assemblée générale au Congrès de Porrentruy.

Tous les membres du Comité central étaient présents, sauf MM. Mercerat et Miéville; ce dernier était remplacé par M. Thiébaud, instituteur au Locle. M. le Dr Daguet, rédacteur en chef du journal, assistait à la séance.

Le Comité directeur était au complet, à l'exception de M. Dupraz, directeur, empêché par des circonstances de famille.

La discussion a été laborieuse et sur certains points très animée; mais elle a continuellement revêtu un caractère digne et élevé. On sentait que, au-dessus des divergences d'opinion absolument inévitables, régnait chez tous le désir sincère et bien arrêté d'affermir toujours davantage les bases de la Société romande des instituteurs à l'avenir et au développement de laquelle chacun des assistants voudrait pouvoir contribuer selon ses vues.

Sur la plupart des points essentiels, la majorité du Comité central s'est prononcée en faveur des innovations proposées par le Comité directeur, en sorte que les modifications qu'il estime nécessaires pour la prospérité de la société seront soumises à la prochaine assemblée générale au congrès de Lausanne.

Le projet de statuts tel qu'il est sorti des délibérations du Comité central devant être envoyé à tous les sociétaires avec le numéro du 1^{er} juillet, nous nous dispensons d'en donner ici l'analyse.

Après la séance, le banquet traditionnel réunit les membres des deux comités à l'hôtel Belle-vue. L'ancien président de la Société romande, M. Cuénoud, actuellement syndic de Lau-

sanne, honorait de sa présence ce modeste repas où une gaieté de bon aloi n'a cessé de régner jusqu'au moment trop tôt venu pour beaucoup où il fallut se dire non pas adieu, mais au revoir, à bientôt!

F. ROULIN.

CONGRÈS INTERNATIONAL DE PARIS pour l'enseignement technique, industriel, commercial.

Outre les deux congrès qui auront lieu pour l'enseignement primaire et pour l'enseignement secondaire et supérieur, il se tiendra un troisième congrès, dont nous venons d'indiquer le titre, sous les auspices du Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Colonies. Ce congrès se tiendra du 8 au 13 juillet et précède ainsi d'un mois les deux autres, qui ne s'ouvrent qu'en août. Nous sommes également conviés à cette importante solennité. Les actes d'adhérence devront être adressés à la Direction de l'enseignement technique (Ministère du Commerce, 80, rue de Varenne, à Paris).

A la différence des autres congrès, dont l'accès n'est accessible que moyennant une finance de 10 francs, le *Congrès technique est gratuit*.

Voici les questions qui seront traitées dans cette assemblée.

I

a) Organisation de l'enseignement technique dans les divers pays ; — b) Définition (enseignement technique commercial, enseignement technique industriel) ; — c) Classification ; — d) Rapports de l'enseignement technique (commercial et industriel) avec l'enseignement général à ses divers degrés ; — e) Sanction des études ; — f) Action sur la création, la surveillance et la direction des établissements d'enseignement technique : des sociétés privées, des Chambres syndicales, consultatives, de commerce, etc., des Municipalités, des Conseils généraux et de l'Etat.

II

Etat actuel de l'apprentissage ; ses rapports avec l'enseignement technique élémentaire.

Des mémoires écrits peuvent être envoyés sur une partie ou sur la totalité de ces questions.

Le président de ce congrès est, comme pour les deux autres, l'illustre M. Gréard, vice-président de l'Académie de Paris et membre de l'Académie française.

Puisque nous parlons de congrès scolaires, il nous sera permis de revenir sur ceux qui nous intéressent le plus, parce qu'ils sont moins spéciaux, et d'aborder en passant une des questions les plus actuelles qui seront traitées dans le *Con-*

grès de l'enseignement primaire, c'est-à-dire celle qui résoudra ou cherchera à résoudre le problème suivant : *Convient-il de maintenir l'Ecole d'application annexée à l'Ecole normale, ou est-il préférable d'envoyer les élèves-maîtres faire un apprentissage dans les écoles de la localité ?*

Ces deux modes ou systèmes en présence sont, comme on sait, pratiqués dans les écoles normales de notre pays avec plus ou moins d'exactitude et des résultats divers, selon l'attention et la sollicitude qu'on apporte à l'apprentissage dans les écoles de la localité, et qui parfois se réduisent à bien peu de chose, surtout quand les instituteurs et les institutrices, dans les écoles desquelles vont nos élèves-maîtres, ne voient pas de bon œil ces auxiliaires et s'en servent le moins possible. Le contrôle aussi manque complètement en certains endroits.

Il y a des écoles en France où l'apprentissage, c'est-à-dire l'espèce de stage qui se fait dans les écoles locales, ne prend que quelques mois de la 3^e année d'études ; temps insuffisant évidemment pour faire quelque chose de solide et de vraiment profitable, à la veille encore des examens, comme le montre très bien M. Quenardel, directeur de l'école normale d'instituteurs, à Amiens, que nous avons eu le plaisir de voir il y a quelques années dans nos écoles de la Suisse française, en compagnie de M. Laporte, inspecteur des écoles, dont nous avons loué dans nos colonnes le cours bien conçu de composition élémentaire.

M. Quenardel conclut en faveur de l'annexion d'une *Ecole d'application ou d'exercice à l'Ecole normale*, comme elle est organisée à Lausanne et Bruxelles. Cette école, selon ce maître distingué, doit compter 60 élèves dans une école normale qui en aurait 60 à 80 ; elle devrait être divisée en trois cours : élémentaire, moyen, supérieur, chacun occupant une salle distincte.

Une école enfantine ou maternelle serait annexée à l'Ecole normale des institutrices.

La période de service d'un apprenti-maître serait d'une semaine. On y appellerait non seulement les élèves de troisième année, mais aussi ceux de seconde et même de première année, pendant quelques mois de l'année scolaire.

Des études de caractères et des analyses d'ouvrages classiques, œuvres des élèves-maîtres, feraient l'objet d'une discussion à l'Ecole normale.

Mais nous ne faisons ici qu'indiquer quelques-unes des dispositions du projet de M. Quenardel, nous réservant d'y revenir si la question est jugée opportune par le corps enseignant et attire l'attention du législateur scolaire. Nous n'avons rien dit des objections qu'on peut faire au système des *Ecoles d'application*, appelées improprement *Ecoles modèles*, et dont M. Quenardel n'a abordé qu'en passant une des principales, dans le numéro du

15 mai de la *Revue pédagogique de Paris*, où nous avons puisé les détails qu'on vient de lire. Cette objection a trait à l'École d'application elle-même, dont les élèves ne sont considérés que comme *matière enseignée* à l'usage des élèves-maîtres.

La question sera d'ailleurs discutée au Congrès de l'enseignement de Paris, ainsi que celle qui concerne le *rôle de la femme dans l'enseignement primaire*. Une des institutrices ou directrices d'écoles les plus distinguées de France, M^{me} Pauline Kergomard, a traité le sujet et conclu en faveur de la femme institutrice, directrice, inspectrice d'école, contrairement à ce qui se pratique dans plusieurs Etats d'Allemagne et surtout en Angleterre, où à côté d'une sous-directrice, il y a toujours un directeur.

A. DAGUET.

HISTOIRE GÉNÉRALE

Les femmes de l'Histoire préférées par leur sexe.

Le *Foyer domestique de Neuchâtel*, dont les articles neufs et piquants continuent à captiver ses lecteurs et surtout ses lectrices avait imaginé de poser, à ces dernières, la question que voici : « *Quelles sont dans l'histoire les femmes que vous préférez ?* »

Huit dames ont répondu à cette question intéressante.

Notons d'abord qu'il n'y en a pas deux qui se soient rencontrées dans leurs préférences, qu'elles ont toutes choisi leurs héroïnes parmi les femmes illustres ou célèbres de l'histoire profane ou civile comme on voudra l'appeler et non dans l'histoire sainte ou religieuse. Voici les noms de ces femmes :

Blanche de Castille, mère de saint Louis ; — la reine Berthe de Bourgogne ; — Marie-Thérèse de Habsbourg, l'impératrice d'Allemagne ; — Marie-Antoinette ; — la reine de Serbie, Nathalie ; — Cornélie de la famille des Scipions, mère des Gracques ; — Jeanne d'Arc ; — la dame de Rosen-eck, modèle d'amour conjugal.

Un petit garçon qui prit part aussi au concours, est le seul qui ait pris son héroïne dans la Bible, dans l'ancien Testament ; il a adopté pour son idéal, Ruth, la Moabite.

Les choix de ces dames sont, en général, judicieux, et dictés, ou par un sens élevé, ou par la générosité du caractère. Malheureusement, nous n'avons pas le loisir et la place pour discuter les mérites de leurs héroïnes. Nous exprimons seulement notre surprise de ne pas voir figurer au nombre des femmes préférées, une souveraine qui l'était non seulement, parce qu'elle occupait un trône, mais par la vertu, la beauté, la grâce, l'esprit et le caractère chevaleresque, Louise de Hesse-Darmstadt, la femme de Frédéric-Guillaume III, dont un écrivain allemand Adami nous donnait dernièrement une biographie détaillée. Ce choix se fût trouvé d'autant plus naturel, que la reine Louise avait eu pour institutrice une dame neuchâtoise, M^{lle} de Géliou, dont Adami cite les qualités de cœur. Le *Musée neuchâtelois* publiait, il y a quelques années une notice sur cette institutrice ou éducatrice distinguée signée du nom de l'auteur de ces lignes. Une chose encore qui doit rendre chère aux amis de l'éducation et des lumières en général, la noble personnalité de la reine Louise de Prusse,

c'est son enthousiasme pour Pestalozzi qu'elle honorait de ses lettres autographes et dont elle a encouragé les efforts en faisant envoyer de jeunes instituteurs à l'Institut d'Yverdon.

A. DAGUET.

QUESTION DES ETUDES CLASSIQUES

La question du latin et dans quel sens doit s'opérer la réforme des gymnases ; opinion de M. le professeur Maurer, à St-Gall. — L'enseignement du latin à l'école Cantonale de Fribourg (1848-1857).

Le programme de l'école cantonale de St-Gall contient une dissertation de M. Maurer, professeur de langues anciennes et où par une série d'arguments très serrés et pleins de vigueur, ce philologue éminent donne la prééminence au grec sur le latin et voudrait même *remplacer le grec par le français*. A cette occasion M. Maurer, juge à propos de proclamer les mérites de notre langue comme on le fait rarement en Allemagne et même dans la Suisse allemande. Mais quant à la conclusion, nous déclarons ne pouvoir l'adopter. Pour nous Suisses français la chose serait tout simplement impossible, la langue française dont M. Maurer caractérise si bien les qualités, étant fille de cette langue latine qu'il condamne à mort et veut proscrire désormais des gymnases allemands. Mais pour ces derniers même, quelle perte irréparable que celle de l'étude des Cicéron, des Virgile, des Tacite, des Horace et de tant d'autres chefs-d'œuvre. Le latin, langue de l'Eglise, de l'Etat et de l'école pendant des siècles ne peut être, en effet, éliminé sans porter une atteinte mortelle aux conquêtes de la renaissance.

Le *Berner Schulblatt* parlant du temps à consacrer aux études latines, cite l'exemple de l'école Cantonale de Fribourg (1848-57), où l'enseignement de cette langue ne prenait que quatre ans. Mais l'organisateur de l'école Cantonale, c'est-à-dire, celui qui parle ici, en ne consacrant que 4 heures à cet enseignement, a cédé à des considérations étrangères aux bonnes études. Nous succédions aux Jésuites qui mettaient du latin partout, qui enseignaient la physique et la chimie en latin. On ne peut donc donner comme un modèle à suivre ce qui se fit à Fribourg à cette époque, au point de vue des langues classiques.

A. DAGUET.

La musique chiffrée.

(Correspondance.)

Genève, le 12 mai 1889.

Dans le n° 7 de l'*Educateur*, vous avez publié une lettre signée L. Aubin, pasteur. Cette lettre est tout à la fois une apologie de la méthode Chevè pour l'enseignement du chant et une réfutation de la décision prise à cet égard par le corps enseignant neuchâtelois.

Ne voyant paraître aucune réponse de Neuchâtel, je me hasarde à venir vous prier d'accorder, dans l'*Educateur*, une petite place aux lignes suivantes.

Votre honorable correspondant s'élève vivement contre la qualification de « *superficielle* » attribuée à la méthode chiffrée ; convenons avec lui que cette épithète dépasse un peu la pensée de celui qui s'en est servi.

Mais lorsque M. Aubin cite l'opinion de M. le professeur Plomb en faveur de la méthode d'enseignement, de la langue des durées et des exercices Chevé, que ce dernier aurait trouvés « admirables, » cela paraîtra étonnant, pour ne pas dire plus, aux personnes qui ont suivi la polémique engagée, en 1886, dans les colonnes du « *Genevois* » entre ce professeur et M. Meylan au sujet de cette méthode et où ce dernier, qui en est comme on le sait, le propagateur, n'a pas eu le dernier mot. Il est vrai que l'emploi du chiffre au lieu de la note était l'objectif principal des attaques de M. Plomb. Cependant, puisque l'on cite les paroles de ce professeur, on voudra bien me permettre de dire que je l'ai entendu formuler des réserves au sujet de la langue des durées qu'il est loin d'admirer, notamment ces expressions ta, ra, la, ti, ri, li, ta, fa, té, fé, ti, fi, etc.; cela rappelle un peu le Bourgeois gentilhomme et provoque généralement ce que Tœpffer appelle le fou-rire. M. Aubin, et avec lui tous les Chevistas, mettent à l'actif de leur méthode les progrès que le chant a accomplis à Genève depuis un certain nombre d'années. Ne leur en déplaît, c'est exagéré. Si le chant a cessé d'être considéré comme une branche gourmande, si on lui donne maintenant la place à laquelle il a droit, si l'on apprécie le fruit qu'on en peut retirer au point de vue éducatif, convient-il, est-il juste d'en faire l'hommage à M. Chevé seulement et à ses disciples ? Je crois que la sollicitude des autorités et le zèle des instituteurs en ont aussi leur part. Si la méthode inventée par M. Galin-Paris-Chevé n'eût pas été propagée parmi nous, veut-on prétendre que le chant populaire eût périclité ? Nous ne remarquons pourtant pas que les pays où cette méthode n'a pas prévalu ou pénétré soient bien inférieurs au nôtre à cet égard. M. Aubin semble prendre pour des oracles les décisions votées le 11 octobre dernier par l'assemblée pédagogique genevoise et dont le compte rendu a paru dans l'*Educateur* (nos 23 et 24, 1888 et 1, 1889) J'étonnerai bien des lecteurs en leur apprenant que la question de la méthode de chant est arrivée presque inopinément, puisque l'ordre du jour n'est parvenu aux sociétaires que deux ou trois jours à l'avance ; que cette question n'a été soumise au préalable à aucune commission ; que le rapport éloquent de M. Denis, lui est entièrement personnel, enfin que l'assemblée, sauf deux exceptions, était toute composée de partisans de la méthode Chevé ; c'est vous dire que l'impartialité du débat, malgré la défense improvisée de M. Plomb, peut être contestée, sans faire injure aux assistants. Ajoutons aussi que cette assemblée ne réunissait pas la majorité du corps enseignant genevois, par la bonne raison que le local est trop exigü et que beaucoup d'instituteurs ne font pas partie de la société. Vos lecteurs peuvent donc faire quelques réserves sur l'autorité des décisions prises avec une si touchante unanimité.

M. Aubin dit que tous les Chevistas sont des lecteurs à vue tandis que les autres ne peuvent déchiffrer qu'à la remorque d'un instrument. Ai-je rêvé ? Etrange assertion que je regrette de trouver sous la plume de M. le pasteur, Puisque vous lisez très bien à vue, expliquez-nous alors ce que fait la Société Galin-Paris-Chevé dans ces longues et laborieuses répétitions qui précèdent ses productions.

On reproche aux sociétés qui se servent de la note d'employer un instrument pour les répétitions, mais vous savez bien que le directeur ne recourt à l'instrument que pour donner à ses auditeurs une idée de l'expression, du caractère et de l'interprétation du morceau à chanter et pas du tout pour apprendre les notes. M. Aubin dit que les élèves sans

exception (c'est lui qui souligne) qui ont voulu apporter attention aux leçons de chant, arrivent à l'âge de 15 ans à lire, avec une étonnante *sûreté d'intonation* et de mesure, tous nos morceaux de musique populaire. — Une humble et obscure expérience de 14 ans dans l'enseignement du chant ne m'a pas encore démontré l'exactitude de cette infirmation surtout en ce qui concerne le passage souligné. Le défaut de *sûreté d'intonation* s'explique aisément, car le chiffre est loin de présenter les avantages de la portée pour la hauteur des sons. Le chiffre n'indique qu'une échelle relative (et quelle échelle! lorsqu'il faut comprendre que 7 vaut moins que 1; puis un moment après, 7 vaut 6 de plus que 1) nécessitant un calcul, donc un instant de réflexion tandis que la position de la note frappe l'œil instantanément. On lit plus rapidement un tableau qu'une page de chiffres. Si je ne craignais pas d'abuser de la patience de vos lecteurs, je parlerais encore des soudures, inventions que je ne suis pas le seul à trouver hérissée de difficultés.

Mais M. Aubin me fournit lui même un argument d'une grande valeur en faveur de la note, c'est, dit-il, qu'en *trois* leçons des élèves ont appris à lire les notes, les contre-temps et les syncopes, preuve que, enseignée judicieusement, la portée peut s'apprendre facilement.

Tout le monde reconnaît que la musique chiffrée ne convient, ou plutôt n'est applicable qu'au chant populaire et que la multitude de ceux qui veulent jouer d'un instrument doivent apprendre la note. On voit donc que la méthode chiffrée n'est pas universelle et qu'elle est condamnée, puisqu'il faut l'abandonner pour recourir à l'autre dans la plupart des cas. Du reste, on semble le reconnaître, car, malgré le bruit que l'on fait autour d'elle, le nombre de ses partisans diminue; elle ne bat plus que d'une aile.

Alf. ROBADEY, inst.

SECTIONS CANTONALES

Correspondances et communications diverses.

VAUD

L'expérience du Lycée Charlemagne.

Paris, 25 mai 1889.

Monsieur le rédacteur,

Dans l'espoir que vous les trouverez intéressants et utiles, je vous communique les détails suivants sur l'expérience pédagogique qui se poursuit actuellement au Lycée Charlemagne et dont il est question dans votre numéro du 15 courant.

Dans les écoles primaires de France, l'enseignement est partagé en trois cours bienneaux: *élémentaire*, de 7 à 9 ans, *moyen* de 9 à 11 et *supérieur* de 11 à 13; le programme y est à peu près celui de toute école primaire, mais on y pousse les mathématiques un peu plus loin et les sciences physiques et naturelles y occupent une place beaucoup plus importante qu'ailleurs. Voici le programme détaillé de ces deux branches:

COURS ÉLÉMENTAIRE.

MATHÉMATIQUES: Principe de la numération parlée et de la numération écrite. *Calcul mental*: Les quatre règles, intuitivement d'abord, appliquées

à des nombres de 1 à 10; puis de 1 à 20; puis de 1 à 100. Etude de la table d'addition et de la table de multiplication. *Calcul écrit* : L'addition, la soustraction, la multiplication; règles générales des trois opérations sur les nombres entiers. La division bornée aux nombres de deux chiffres au diviseur. Petits problèmes oraux ou écrits, portant sur les sujets les plus usuels : exercices de raisonnement sur les problèmes et sur les opérations exécutées. Notions du mètre, du litre, du franc, du gramme, de ses multiples et sous-multiples. *Géométrie* : Simples exercices pour faire reconnaître et désigner les figures régulières les plus élémentaires : carré, rectangle, triangle, cercle. — Différentes sortes d'angles. — Idée des trois dimensions. — Notions sur les solides au moyen de modèles en relief. — Exercices fréquents de mesure de comparaison des grandeurs par le coup d'œil; appréciation approximative des distances et leur évaluation en mesures métriques.

SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES : Leçons de choses graduées. (L'homme, les animaux, les végétaux, les minéraux), observation d'objets et de phénomènes avec des explications simples.

Notions sommaires sur la transformation des matières premières, en matières ouvrées d'usage courant (aliments, tissus, papiers, bois, pierres, métaux).

Petites collections faites par les élèves, notamment au cours des promenades scolaires.

COURS MOYEN.

MATHÉMATIQUES : Révision du cours précédent. — La division des nombres entiers. — Idée générale des fractions. — Les fractions décimales. — Application des quatre règles aux nombres décimaux. — Règle de trois, règle d'intérêt simples. — Système légal des poids et mesures. Problèmes et exercices d'application. Solutions raisonnées. — Suite et développement des exercices de calcul mental appliqués à toutes ces opérations. — **GÉOMÉTRIE** : Etude et représentation graphique au tableau noir des figures de géométrie plane et de leurs combinaisons les plus simples. — Notions pratiques sur le cube, le prisme, le cylindre, la sphère, sur leurs propriétés fondamentales; applications au système métrique.

SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES : Notions très élémentaires de sciences naturelles.

L'homme : Description sommaire du corps humain et idée des principales fonctions de la vie.

Les animaux : Notions des grands embranchements et de la division des vertébrés en classes, à l'aide d'un animal pris comme type de chaque groupe.

Les végétaux : Etude, sur quelques types choisis, des principaux organes de la plante; notion des grandes divisions du règne végétal, indication des plantes utiles et nuisibles (surtout dans les promenades scolaires).

Les trois états des corps. Notions sur l'air et l'eau et sur la combustion : petites démonstrations expérimentales.

COURS SUPÉRIEUR.

MATHÉMATIQUES. Revision avec développement, d'une part, pour la théorie et le raisonnement, d'autre part, pour la recherche des procédés rapides, soit de calcul mental, soit de calcul écrit. Nombres premiers.

Caractères de divisibilité les plus importants. Principe de la décomposition d'un nombre en ses facteurs premiers. Plus grand commun diviseur. Méthode de réduction à l'unité appliquée à la résolution des problèmes d'intérêt, d'escompte, de partage, de moyenne, etc. — Système métrique, applications à la mesure des volumes et à leurs rapports avec les poids. — Premières notions de comptabilité. *Géométrie*: Notions sommaires sur la géométrie plane et sur la mesure des volumes. Pour les garçons: Applications aux opérations les plus simples de l'arpentage. Idée du nivellement.

Sciences physiques et naturelles. Notions de sciences naturelles, révision, avec extension, du cours moyen. L'homme: Notions sur la digestion, la circulation, respiration, le système nerveux, les organes, des sens. Conseils pratiques d'hygiène. Abus de l'alcool du tabac, etc.

Les animaux. — Grands traits de la classification, animaux utiles et animaux nuisibles.

Les végétaux: Parties essentielles de la plante; principaux groupes. Herborisations.

Les minéraux: Notions sommaires, sur le sol, les roches, les fossiles, les terrains: exemples tirés de la contrée. Excursions et petites collections.

Premières notions de physique. — Pesanteur, levier. Premiers principes de l'équilibre des liquides. Pression atmosphérique: baromètre.

Notions très élémentaires et expériences les plus faciles sur la chaleur, la lumière, l'électricité, le magnétisme (thermomètre, machine à vapeur, paratonnerre, télégraphe, boussole).

Premières notions de chimie. — Idée des corps simples, des corps composés. Métaux et sels usuels.

Passons maintenant aux écoles primaires supérieures et prenons, par exemple, l'*Ecole Colbert*; fondée par la ville de Paris en 1868. Elle reçoit, après examen d'admission, les meilleurs élèves des écoles primaires inférieures et les prépare en trois ans aux carrières du commerce, de la banque, de l'industrie, de l'administration publique et privée; dès la troisième année, les élèves se partagent en deux sections: industrielle et commerciale; ce cours de trois ans est suivi d'une quatrième année, également partagée en deux sections qui reçoivent les élèves désireux de compléter leur instruction, soit pour leur utilité personnelle, soit pour se préparer à des examens ou aux concours d'admission dans les administrations, ou les écoles spéciales pour lesquelles n'est pas exigée la connaissance des langues mortes. — Tout cela *gratuitement*. — L'âge minimum d'admission est, pour la 1^{re} année de 12 ans; l'âge maximum de 15 ans; une année en plus pour chaque classe successive. Le nombre d'élèves est, en moyenne, de 250. Tous les ans, quelques-uns de ceux qui ont suivi l'année complémentaire, se présentent avec succès aux concours d'admission de l'Ecole d'architecture, de l'Ecole vétérinaire (d'Alfort), de l'Ecole de physique et de chimie industrielle, de l'Ecole centrale, de l'Ecole des hautes études commerciales, de l'Ecole topographique du dépôt de la guerre, — voire même des Lycées (gymnases classiques). — L'enseignement est à peu de chose près celui de nos Ecoles secondaires techniques, de l'Ecole industrielle de Lausanne, par exemple. Voici le programme détaillé des mathématiques et des sciences physiques et naturelles:

PREMIÈRE ANNÉE: *Mathématiques*, jusqu'à racine carrée, règle et théorie, extraction de la racine cubique, proportions, règle de trois. *Géométrie*:

les deux premiers livres. — *Physique*, Notions sommaires de cosmographie ; les principales lois et les principales applications de la physique. — *Chimie*. Notions élémentaires et pratiques. — *Sciences naturelles*. Organes et fonctions de l'homme et des animaux ; classification ; applications d'hygiène. — DEUXIÈME ANNÉE : *Mathématiques*, revision et compléments ; 3^{me} et 4^{me} livres ; lignes proportionnelles, polygones réguliers ; mesure des aires, arpentages, nivellement ; premières notions de calcul algébrique, les quatre règles, les fractions, les équations du 1^{er} degré. — *Physique*. Pesanteur, hydrostatique, chaleur, magnétisme, électricité statique. — *Chimie*. Métalloïdes. — *Sciences naturelles*. La vie des plantes, les familles naturelles, les végétaux utiles, leur production, leur mode d'emploi.

TROISIÈME ANNÉE : *Mathématiques*. — *Géométrie*, revision des 4 premiers livres, géométrie de l'espace, géométrie descriptive, alphabet du point, de la droite, du plan, intersection ; problèmes simples ; représentation des solides. Trigonométrie, lignes trigonométriques, exercices sur la résolution des triangles rectangles. — *Algèbre* : jusqu'à équations du 2^{me} degré et celles qui s'y rattachent ; maxima et minima élémentaires, progressions, logarithmes (et leur usage pratique), intérêts composés, annuités. — *Physique et mécanique*. Electricité dynamique ; les piles et les machines d'induction, l'acoustique, la lumière propriétés générales et apparentes d'optique ; les machines simples, le travail des machines à vapeur. — *Chimie*. Les métaux, les sels ; notions de métallurgie, éléments de chimie organique. — *Sciences naturelles*. Géologie, les époques de la formation de la terre ; les minéraux utiles, leur gisement, leur emploi.

ANNÉE COMPLÉMENTAIRE : *Arithmétique*. Revision et compléments. *Algèbre* : revision et compléments, amortissements, binôme de Newton, fonction exponentielle, dérivée, théorie des équations. *Géométrie* : Éléments de géométrie analytique ; polyèdres ; notions sur les surfaces courbes, plans cotés, représentations, sections planes, intersections des principales surfaces ; rapports trigonométriques, résolution des triangles, applications au levé des plans et à l'arpentage. *Mécanique* : 1^o Statique appliquée. — Machines simples et machines composées. Leviers ; balances ; poulies ; palans ; tour ; treuil ; crics ; grues plan incliné ; coin ; haquet ; binard ; vis. 2^o Cinématique appliquée. — Composition des mouvements. Mouvements des projectiles ; transformation du mouvement. Engrenages. Parallélogramme de Wast. Losange de Peaucellier. Bielle et manivelle Excentriques et cames. 3^o Dynamique appliquée. — Travail des forces. Égalité du travail moteur et du travail résistant. Résistance passive. Évaluation de la force d'une machine à l'aide du frein de Prony.

Physique. Pesanteur ; chaleur ; électricité statique et dynamique.

Chimie. Étude complète des métalloïdes. Manipulations ; analyse des sels.

Sciences naturelles. Revision des cours de zoologie, de botanique et de minéralogie. Physiologie.

Telles sont les études faites par les adolescents qui se préparent au baccalauréat ès lettres au Lycée Charlemagne ; l'âge moyen de ces 20 jeunes gens est de 16 ans (14 à 18). Le programme de leurs études actuelles est celui du baccalauréat. Voici la distribution hebdomadaire des différentes branches :

Français	4 heures.
Latin	8 «
Grec	8 «
Anglais ou allemand . . .	2 «
Histoire et géographie . .	1 «
Mathématiques et sciences	2 «

Total, 25 heures.

Il est évidemment impossible de prévoir dès à présent le résultat de l'expérience; outre la différence d'âge, il y a entre les élèves, naturellement, des différences de disposition, de facilité, d'assiduité; bien qu'ils aient été choisis parmi les meilleurs élèves des écoles primaires supérieures, ils ne sont pas également bien doués; il se pourrait donc que l'un ou l'autre d'entre eux ne réussît pas, — à moins qu'on ne prolonge d'un an la préparation de ceux qui risqueraient d'échouer; par contre, il en est quelques-uns dont les progrès sont tellement rapides, que l'on espère pouvoir les présenter au baccalauréat, au bout de *deux ans* seulement de préparation; la plupart d'entre eux réussiront sans nul doute, au bout de trois ans, à faire un bon baccalauréat. De sorte qu'en somme, l'épreuve donne des résultats satisfaisants. Dût elle, d'ailleurs, durer quatre ans au lieu de trois, elle n'en serait pas moins une démonstration éclatante du fait qu'il est possible d'arriver au but des études dites classiques en y mettant la moitié du temps qu'on y met en général, et cette démonstration ne sera pas sans influence sur l'enseignement public; on pourra y introduire des réformes radicales qui le mettent enfin en harmonie avec les exigences de l'hygiène intellectuelle de la jeunesse et de l'organisation démocratique des pays libres. Aujourd'hui, dans nos Lycées, après six ans d'études consécutives, sur cent élèves, il n'y en a pas dix qui sachent couramment expliquer un auteur latin et il n'y en a pas cinq qui puissent lire dans le texte le plus facile des auteurs grecs; avec de pareils résultats, les études dites classiques ne sont plus aujourd'hui qu'un vain décor qui cache de réelles misères. M.

JURA BERNOIS

Projet de loi sur l'instruction publique. — Ecole normale et école cantonale. — Inspection des écoles. Retraite de deux membres du corps enseignant.

— La commission, nommée par le Grand Conseil pour présenter un rapport sur le projet de loi scolaire, s'est réunie le 16 mai, sous la présidence de M. Ritschard, ancien directeur de l'instruction publique. La commission a décidé à l'unanimité de commencer l'examen du projet. La discussion au Grand Conseil aura lieu dans le courant du mois d'août. Le deuxième débat pourra se faire dans le courant de l'hiver et le projet pourrait ainsi être soumis à la votation populaire en même temps que les élections générales de mai 1890.

— Un crédit supplémentaire d'un millier de francs pour l'école normale de Porrentruy, demandé au Grand Conseil bernois, a été accordé à la condition que le Conseil d'Etat veuille bien examiner la question de supprimer l'internat dans l'établissement. M. Durrenmatt ayant demandé que l'on étudie en même temps le projet de réunir l'école normale à l'école canto-

nale, cette proposition a été admise par le Grand Conseil. On se préoccupe déjà à Porrentruy des avantages qui en résulteront pour la ville. Celle-ci ne paye rien pour son progymnase et son gymnase qui sont établissements de l'Etat.

— Les synodes de cercle de Delémont et de Courtelary ont discuté la question du contrôle et de la surveillance de l'enseignement. Ils sont arrivés à des conclusions analogues et réclament le maintien de l'inspection des classes par des personnes compétentes.

— MM. L.-J. Juillerat, à Tramelan et H.-L. Villos, à Plagne, ont quitté l'enseignement ce printemps. Le premier enseigne depuis 1851 et le second depuis 1852. A l'occasion de la retraite de ces deux vétérans, le synode de cercle de Courtelary a organisé le 25 mai une petite fête à Tramelan. D'excellentes paroles ont été prononcées à cette occasion par les représentants de l'Etat, des autorités locales et du corps enseignant.

H. G.

BIBLIOGRAPHIE

Urbain Olivier, par L. Gaillard¹.

Il n'est pas de lecture plus populaire dans nos contrées romandes que celles des *Récits villageois* de l'auteur de *l'Orphelin*. Depuis 1854, chaque année voyait éclore un nouveau volume, au grand plaisir et à l'édification de ses nombreux lecteurs, de toutes les classes de la société. Aussi ses ouvrages forment-ils toute une bibliothèque de saine littérature champêtre et paysannesque dans le meilleur sens du mot.

Certes, Urbain Olivier n'avait pas le génie profond de Bitzios (Gotthelf), le peintre des paysans bernois, mais son talent bien réel n'en était que plus propre à dépeindre ses compatriotes de la terre vaudoise, si différents de ceux qu'avait à représenter l'auteur d'*Anna Babi*.

Que de pages pleines d'observations fines, de pensées justes, de situations émouvantes dans les trente volumes dont se compose l'œuvre de l'écrivain vaudois. Et dans les récits de chasse qu'il composait pour faire diversion aux scènes villageoises, que de vie et de vérité, sans ces fanfaronnades si familières aux disciples de saint Hubert. On oublie bien vite en les lisant certain ton puritain que reprochent à notre auteur les amis de la littérature du jour.

Sachons donc gré à M. Gaillard de nous avoir retracé, par une courte, claire et intéressante biographie, la vie (1810-1888) si pure, si laborieuse, si féconde pour le bien du modeste et cependant célèbre écrivain vaudois. Car, en dépit de son absence de prétention et de l'espèce de dédain qu'avaient ou affectaient pour Urbain Olivier les littérateurs de profession, il est arrivé à une certaine célébrité et s'est vu honoré plus que d'autres qui le dépassaient en talent littéraire et en originalité, quoiqu'il eût bien aussi la sienne.

Urbain Olivier était, comme on le sait, le frère cadet de ce Juste Olivier, l'un de nos meilleurs poètes nationaux, le biographe de Davel, et l'auteur aussi de cette charmante Chronique littéraire de Paris qui n'était pas un des moindres attraits de la *Revue suisse*, cet organe vraiment national, bien supérieur à ces feuilles incolores et de nature hybride ou cosmopolite qui n'ont de suisse ou de national que le nom.

A. DAGUET.

¹ Chez Bridel, Lausanne, 57 pages, avec un portrait.

Un livre pour les petits.

Il se publie dans ce moment, à la librairie Payot, un charmant petit recueil de poésies destiné aux enfants de six à neuf ans. Les auteurs — « Quelques amis de l'enfance » — lui donnent pour titre : *Premier livre de récitation*. Ils exposent, dans une préface très intéressante, la méthode d'enseignement de la récitation ; ils donnent une place à la prose, qui est représentée par une dizaine de morceaux ; et chaque morceau est accompagné d'un vocabulaire et d'un lexique qui peuvent faciliter l'étude des mots au double point de vue de l'orthographe et du sens.

Les morceaux de récitation pour jeunes enfants ne sont pas précisément rares, et si l'on possède une demi-douzaine de publications spéciales, on trouvera de quoi glaner. Seulement, l'achat de toute une collection de livres pour chacune des branches d'enseignement a un inconvénient auquel, malheureusement, les instituteurs et institutrices ne peuvent être indifférents. Pour le toucher du doigt, il n'y a qu'à mettre la main dans la poche. Le *Premier livre de récitation* fait disparaître ce désagrément ; il offre, pour le modique prix de 50 centimes, un choix tout fait, et heureux, de quarante-trois jolis morceaux, ce qui constitue un écrin d'une richesse bien raisonnable pour quiconque y puisera en suivant les conseils donnés dans la préface.

L'exécution typographique est chose importante quand il s'agit de livres d'école, et l'on ne s'en préoccupe pas toujours suffisamment. Le *Premier livre* est bien imprimé. Une partie des morceaux sont en petits caractères ; il aurait mieux valu employer les grands partout ; mais la netteté vient ici suppléer à la dimension, ensorte que rien ne diminue la valeur et l'attrait de l'excellent petit recueil.

Le *Premier livre de récitation* répond au but de ses auteurs. Il sera bien accueilli. Il fera plaisir aux maîtres, et les élèves l'aimeront d'autant plus qu'il sait leur donner les meilleures leçons sans en avoir l'air et sans rien perdre de son charme.

L. M.

Manuel méthodique et pratique de couture et de coupe,

par M^{lle} VINCENT et M^{me} J. BOTT-QUIBY.

C'est avec un intérêt croissant et un vrai plaisir que nous avons suivi M^{mes} Vincent et Bott-Quiby dans l'exposé de leur méthode pour l'enseignement des ouvrages du sexe. Non seulement les auteurs ont réussi à rendre leurs explications claires et précises ; ce mérite est encore rehaussé par des dessins nombreux (il y en a 113), qui reproduisent d'une manière admirable les divers ouvrages enseignés : voyez surtout les pièces rapportées, les raccommodages de bas, les reprises !

Quel guide précieux pour toute personne désireuse de vivifier son enseignement par les dessins au tableau noir ! Nous aimerions à le savoir tout particulièrement entre les mains de nos jeunes institutrices, car nous avons l'assurance que ce manuel leur rendrait de grands services et les mettrait en mesure de répondre aux exigences des programmes actuels.

A. R.

PARTIE PRATIQUE

Questions d'examen. Ecoles normales de Lausanne.

Promotions de 1889.

Elèves régents, 2^{me} classe.

Un terrain carré a une surface de 41 hectares, 13 ares, 16 centiares, 99 dm.², 56 cm.². Le propriétaire de ce terrain veut en faire le tour; pendant la première seconde de sa marche, il parcourt m. 1,741 et ensuite il augmente chaque seconde sa vitesse d'une quantité constante, en sorte que, pendant la dernière seconde il a parcouru 12 511 mm. On demande pendant combien de secondes il a marché, et quelle a été l'augmentation de vitesse par seconde ?

Raisonner et calculer ce problème — Rép. 360 secondes et m. 0,03.

3^{me} classe.

Un rentier dispose de ses capitaux de la manière suivante : avec le $\frac{1}{3}$ de ce qu'il possède, il achète une maison qui lui rapporte un revenu net de fr. 2466,45, ce qui représente le $4\frac{1}{2}\%$ du capital engagé. Le reste de son capital, il le partage en 2 parties proportionnelles aux nombres 7 et 13. La première de ces deux parties lui rapporte en 4 mois fr. 511,56 et la seconde est placée à $\frac{1}{3}\%$ de moins que la première. On demande le capital total de ce rentier, son revenu annuel et combien il a à dépenser par jour. — Rép. 164,430 fr.; — fr. 6613,74 et fr. 18,12.

COMPTABILITÉ¹

Elèves-régents, 2^{me} classe.

Passer écriture au *Brouillard* et au *Journal* des opérations ci-après :

Le 5 mars 1889, je prélève au débit de mon compte à la Banque cantonale vaudoise la somme de 4375 fr. Le 6 mars, j'achète au comptant de Simond, au Havre, 4 tonneaux huile épurée, de 250 kg., tare 32 kg. par tonneau, à fr. 102 les $\frac{0}{100}$; 10 caisses raisins secs de 15 kg., tare 4 kg. par caisse, à 125 fr. les 100 kg., et 6 caisses de thé de 24 kg., tare 6 kg. par caisse, à fr. 6,50 le kg. Le 9 mars, je vends à Dutoit, à Morges, 2 tonneaux huile épurée à fr. 119,60 les $\frac{0}{100}$ et 5 caisses raisins secs à 189 fr. les $\frac{0}{100}$.

Le 11 mars, je vends au comptant à Grenier, à Avenches, 3 caisses de thé à 8 fr. le kg. Le même jour, je paie pour appointements 280 fr. Le 13 mars, j'avise Dutoit que je fais traite sur lui au 9 juin en paiement de ma facture du 9 mars. (Voir au prochain numéro.)

AVIS IMPORTANT

Avec le numéro du 1^{er} juillet, qui paraîtra quelques jours à l'avance, il sera expédié :

1° Une carte de légitimation donnant droit à la réduction ordinaire du prix de transport sur les chemins de fer suisses et sur les bateaux à vapeur du Léman.

2° Une carte à retourner à la Section des logements pour annoncer sa participation au Congrès;

3° Le projet de revision des statuts adopté par le Comité central.